

# SOMMMAIRES DE LA PROCÉDURE D'ENTRETIEN HIVERNAL VILLE DE VARENNES



**Service des Travaux publics  
Novembre 2025**

# ACTIVITÉS DE DÉNEIGEMENT

2

Volets d'opération :

1. Épandage d'abrasifs/fondants
2. Déblaiement
3. Chargement / transport de la neige
4. Dégagement des bornes d'incendies

# DÉNEIGEMENT DES RUES ET TROTTOIRS

3

## CONCEPT D'OPÉRATION

- Préserver la sécurité du réseau (Routes et Trottoirs)
- Prioriser les travaux des circuits d'autobus et nettoyer les débarcadères aux arrêts d'autobus
- Pour une tempête moyenne (de 10 à 15 cm), environ 5 heures d'opération sont nécessaires pour le déneigement de chaque secteur (**temps de réponse +/- 4 heures**)
- Après la tempête, approximativement 8 heures sont demandées pour le grattage et l'épandage d'abrasifs/fondants sur les trajets ciblés (**temps de réponse +/- 8 heures**)
- Environ 3 à 4 jours suite à la tempête, la neige est ramassée aux abords des rues ciblées

# DÉNEIGEMENT DES RUES ET TROTTOIRS

4

TYPE DE RUE	ÉTAT DE LA CHAUSSÉE
Artères principales	Au pavage dégagé à 80 %
Boulevards/Collectrices	Dégagé à 60 %
Quartiers résidentiels et stationnements	Neige durcie et dégagée aux intersections
Trottoirs	Dégagé le plus possible. Épandage de fondants et d'abrasifs, au besoin

# BARÈME D'OPÉRATION ACCUMULATION DE NEIGE

5

QUANTITÉ	TYPE D'ÉQUIPEMENT
De 0 à 2,5 cm de neige	Camions avec abrasifs
Plus de 2,5 à 5 cm de neige	*Camions avec sel pour les artères principales *Charrues pour les trottoirs
Plus de 5 cm de neige	Opération complète

# DÉLAI APPROXIMATIF DU DÉBLAITEMENT

6

DESCRIPTION	DÉLAI DE DÉBLAITEMENT	COMMENTAIRES
Édifices municipaux (Entrées et stationnements)	4 heures	Selon un circuit par priorité
Passages piétonniers	12 heures	
Patinoires	24 heures	
Pistes/sentiers	24 heures	
Bornes-fontaines	5 jours approximativement	Déblayer le plus tôt possible les bouchons latéraux afin d'y assurer une visibilité accrue
Piste de ski de fonds et pente à glisser	48 à 72 heures	

# NORMES DE QUALITÉ

## RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES CONCERNANT LES CHAUSSÉES

7

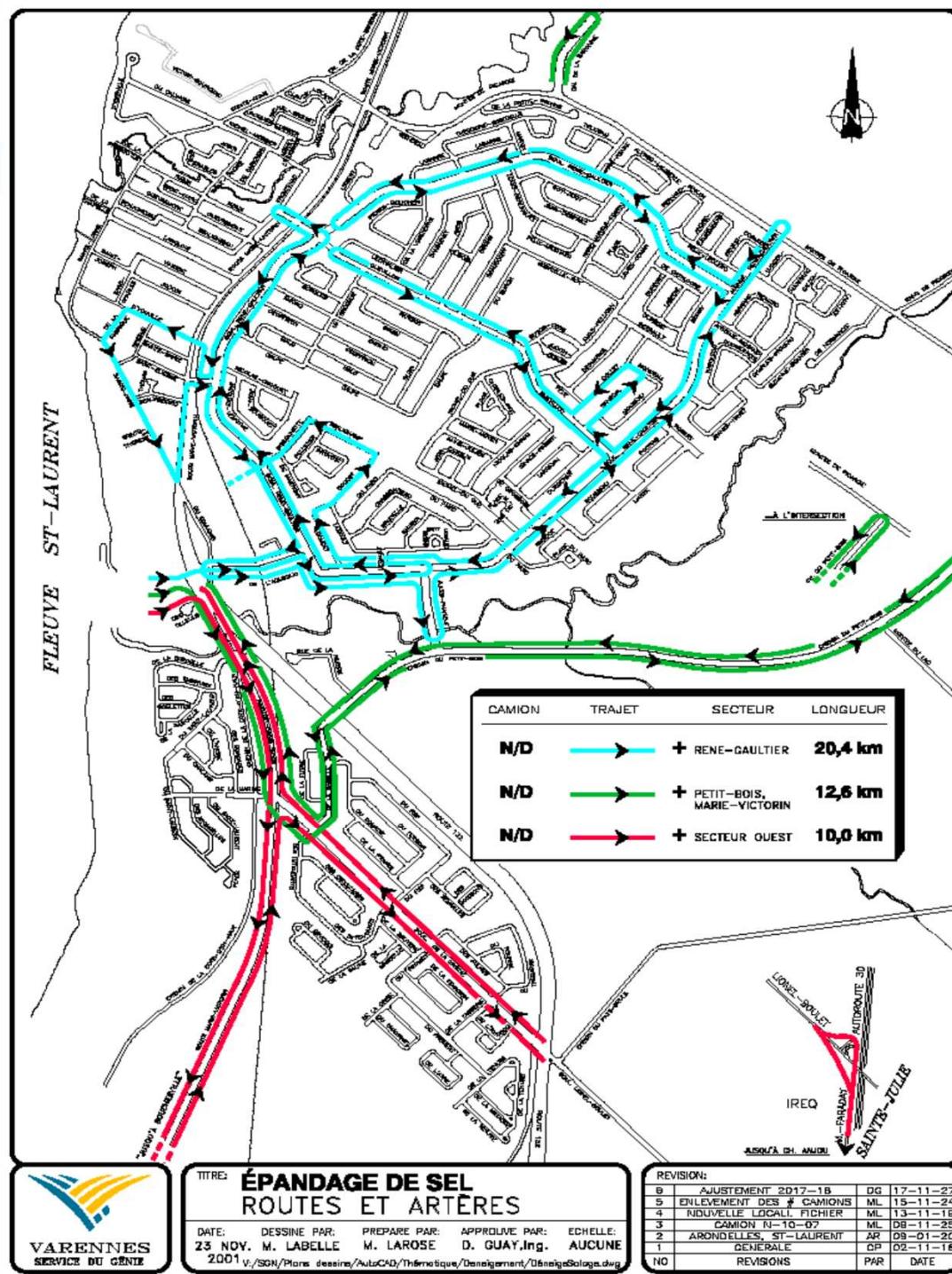
- Dès que la précipitation dépasse 2,5 cm, un déblaiement de toutes les chaussées est effectué à tous les 2,5 cm d'accumulation en priorisant les chaussées principales
- Un déblaiement et un épandage prioritaires sont effectués sur les voies réservées au transport en commun
- Un épandage préventif est effectué pour les verglas, et au besoin pour les précipitations de neige, dont le début est prévu aux heures de pointe
- L'épandage d'abrasifs ne doit pas être effectué aux endroits où il y a encore de la pierre, mais seulement là où la surface est glissante.

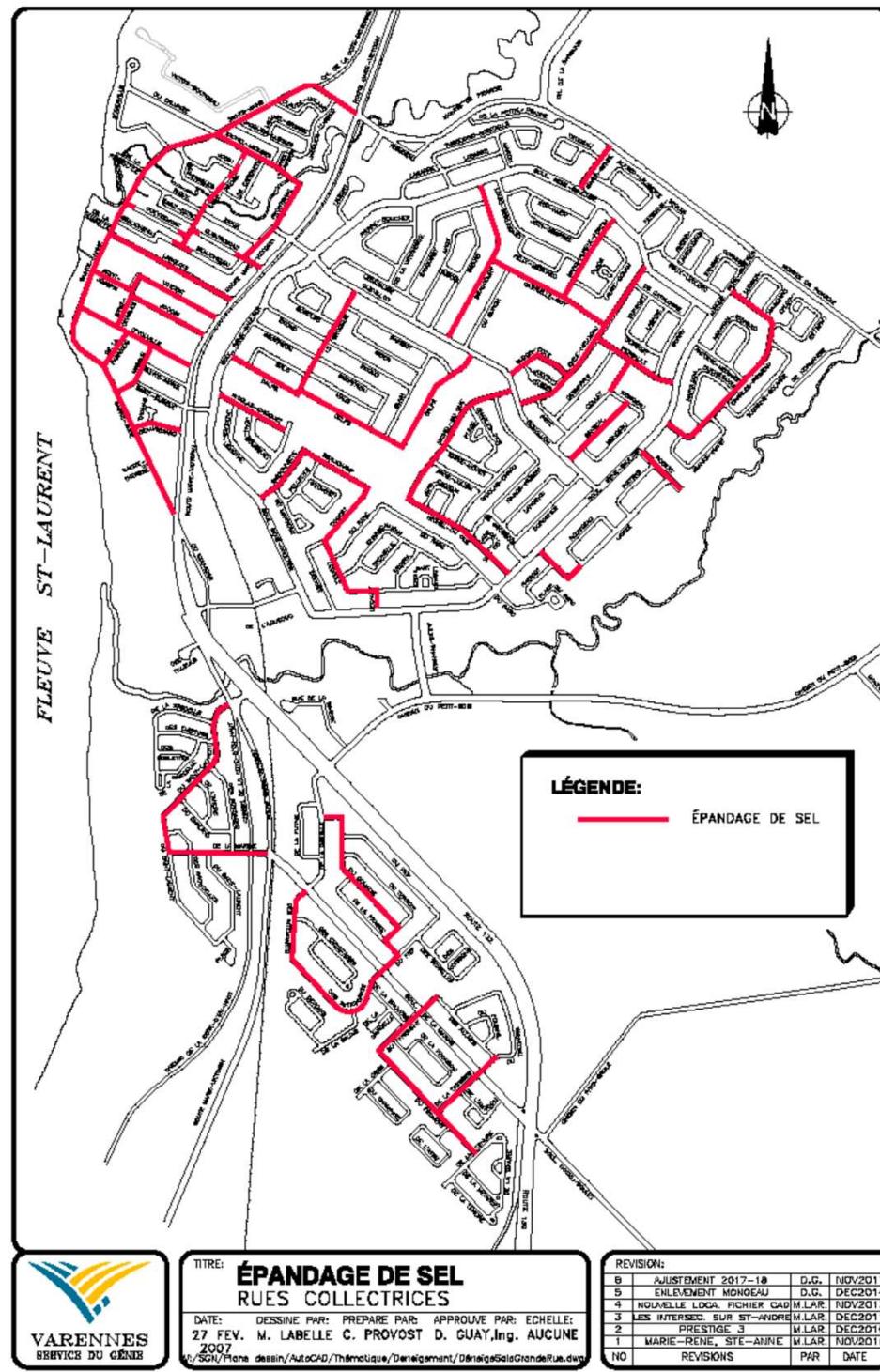
# CIRCUITS

8

Volets d'opération :

1. Épandage  
d'abrasifs/fondants
2. Déblaiement
3. Chargement / transport de la  
neige



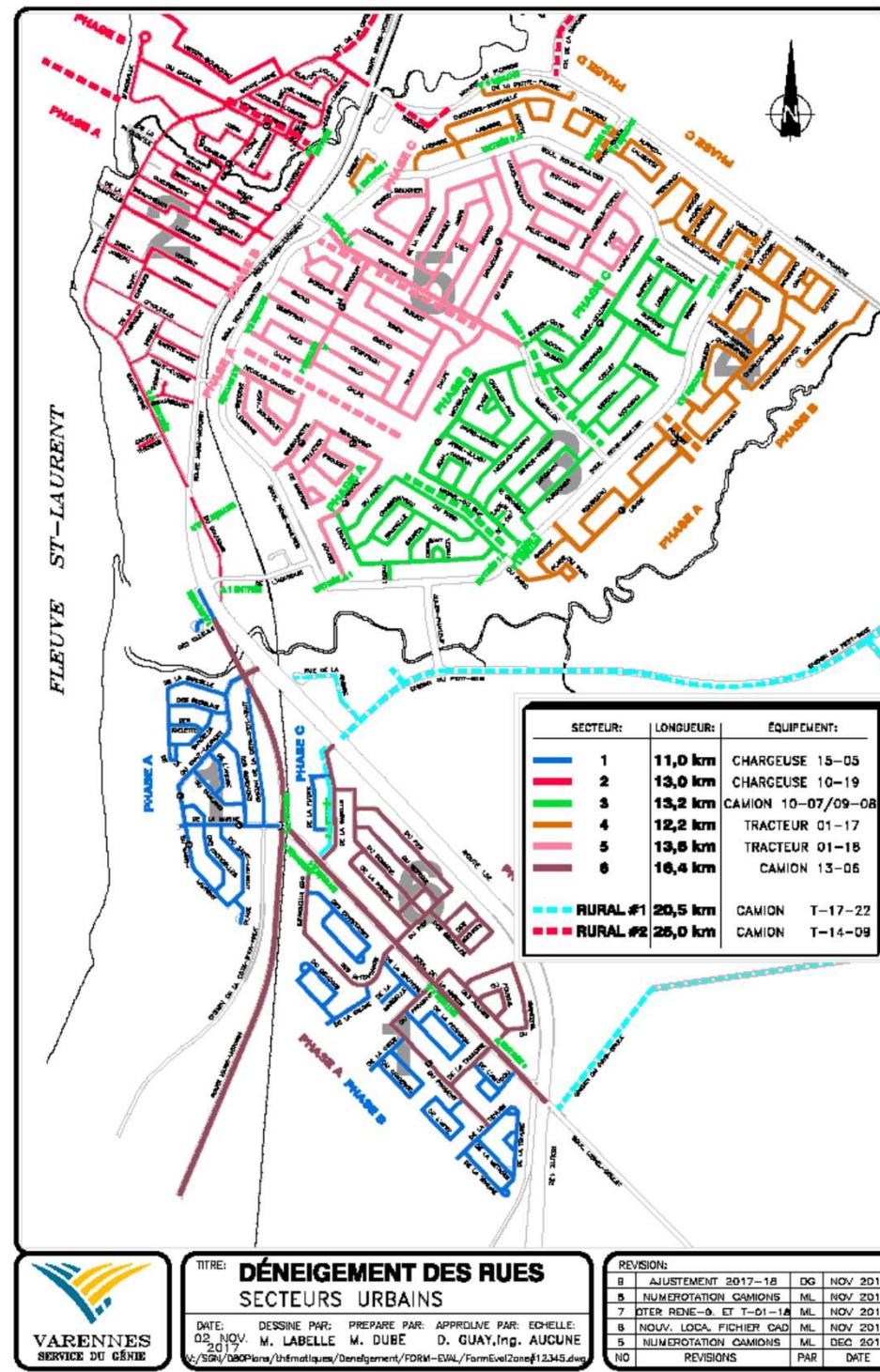


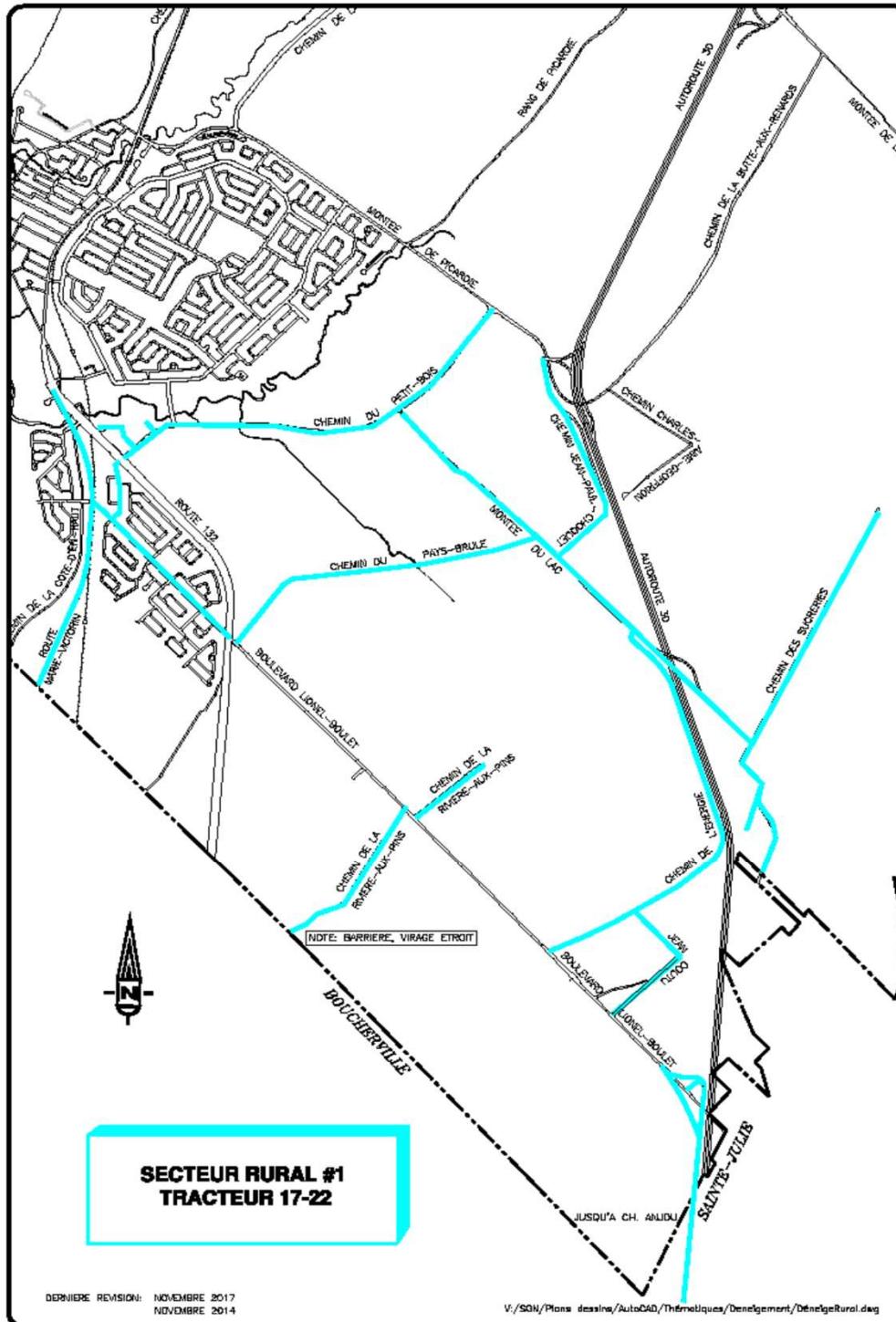
# CIRCUITS

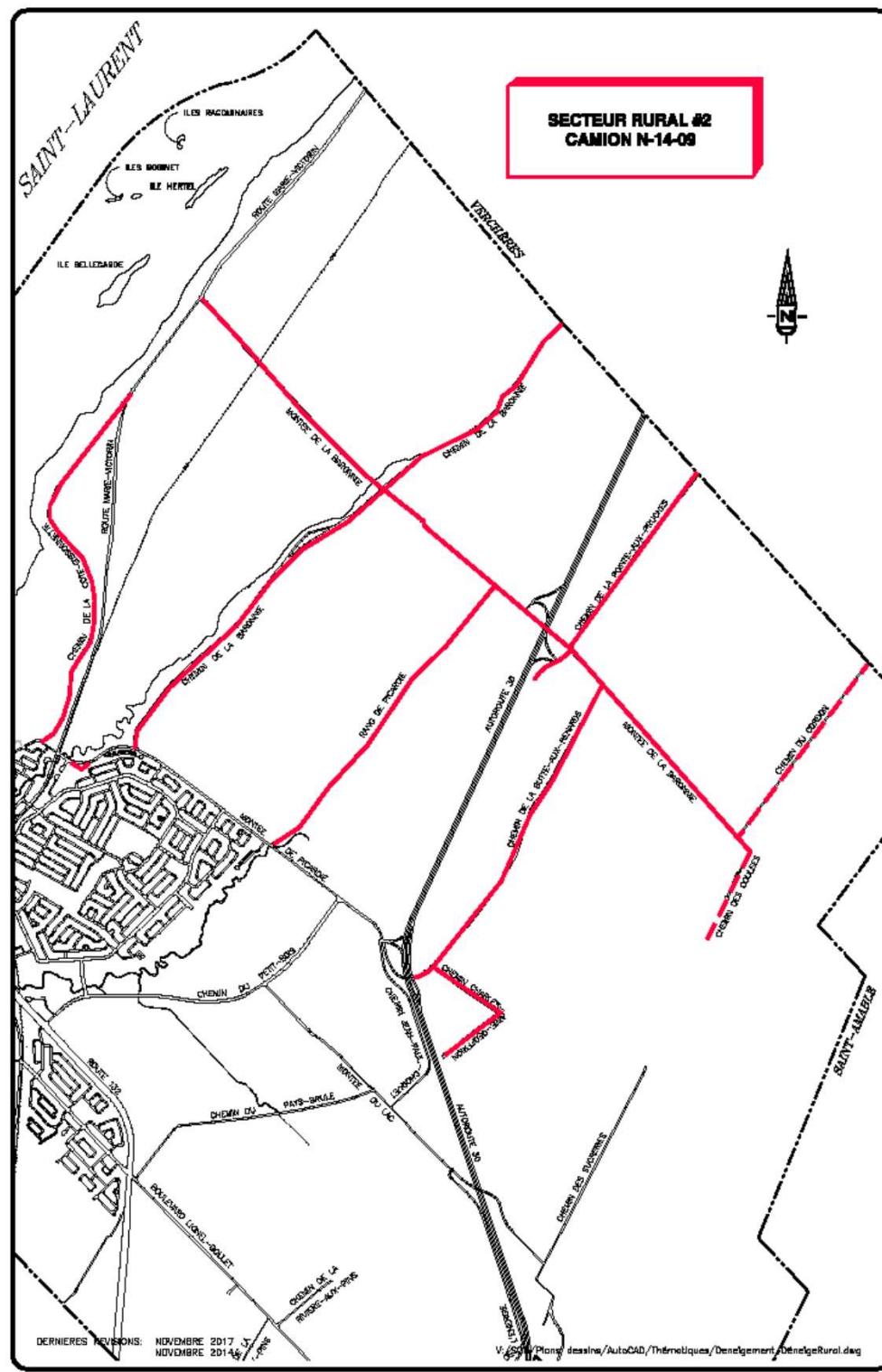
11

Volets d'opération :

1. Épandage d'abrasifs/fondants
2. Déblaiement
3. Chargement / transport de la neige

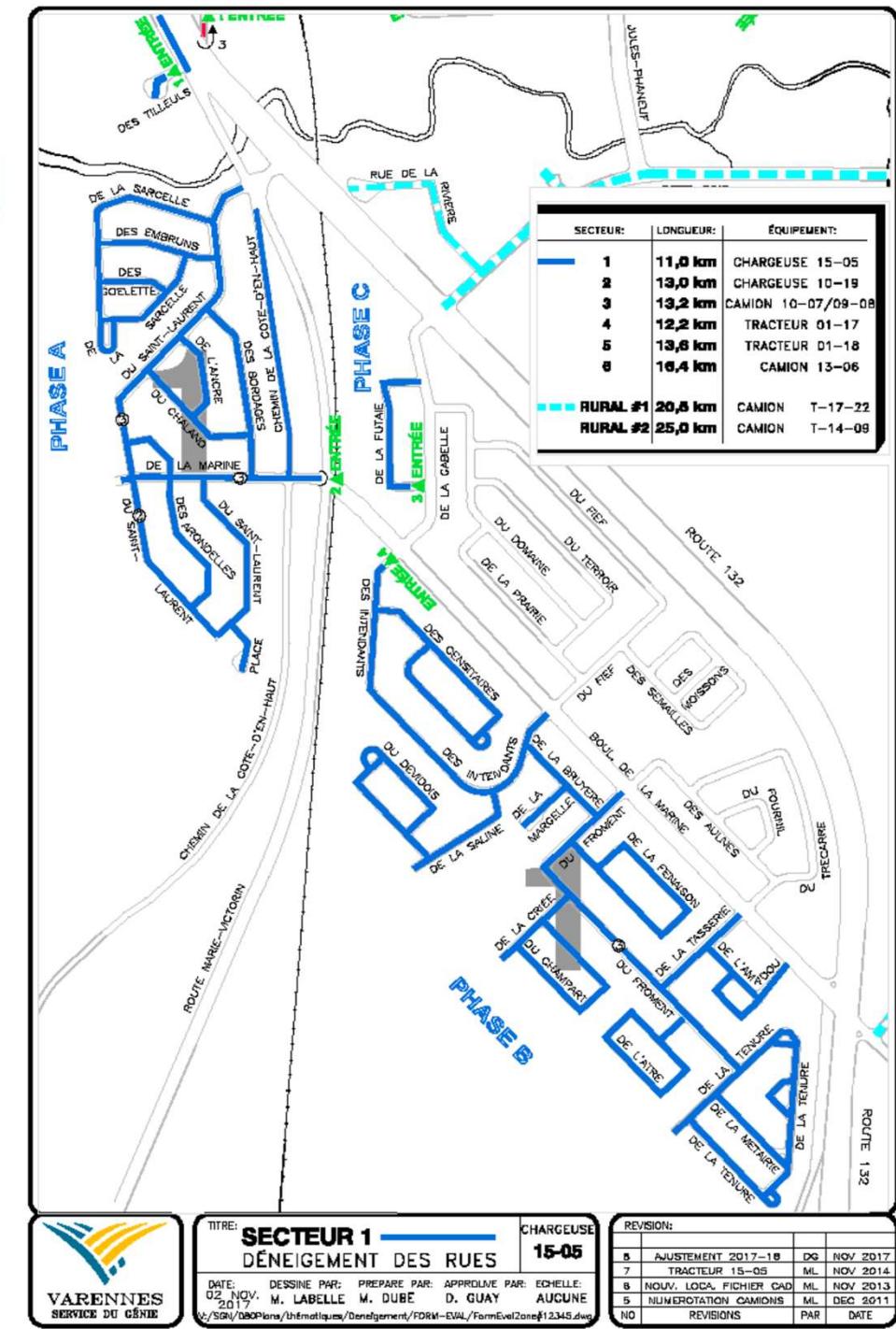






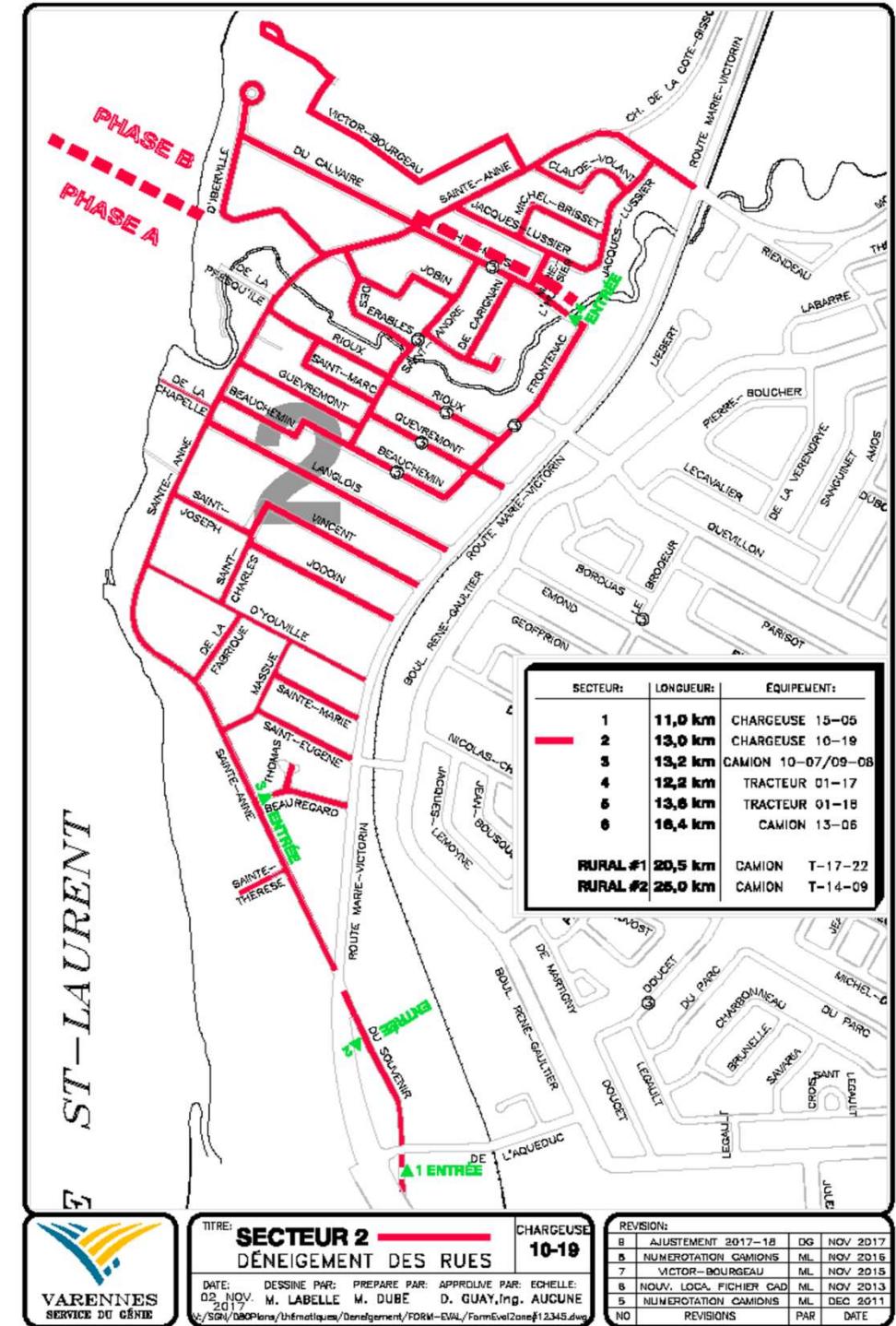
# Secteur 1 - Bleu

15



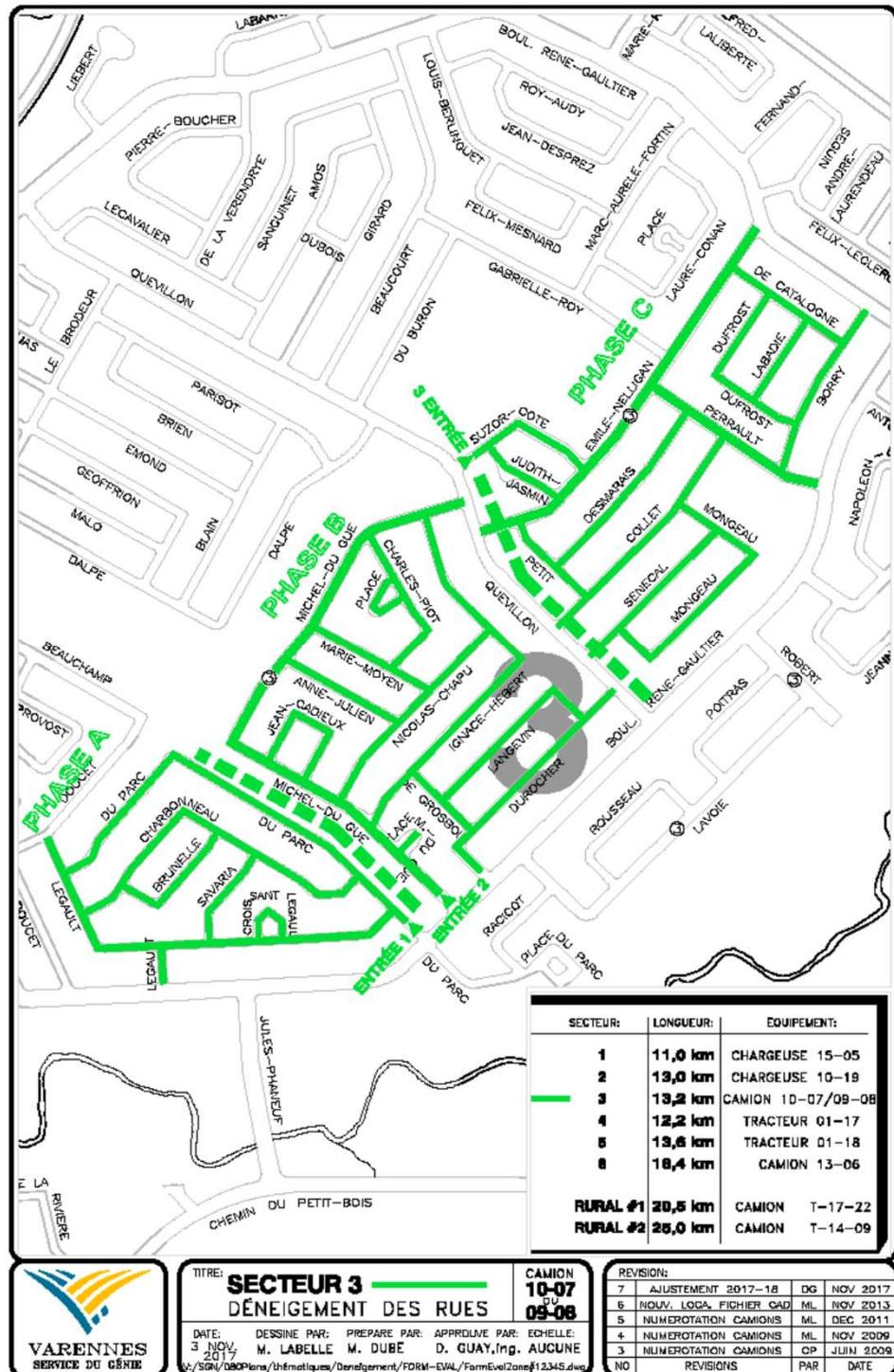
# Secteur 2- Rouge

16



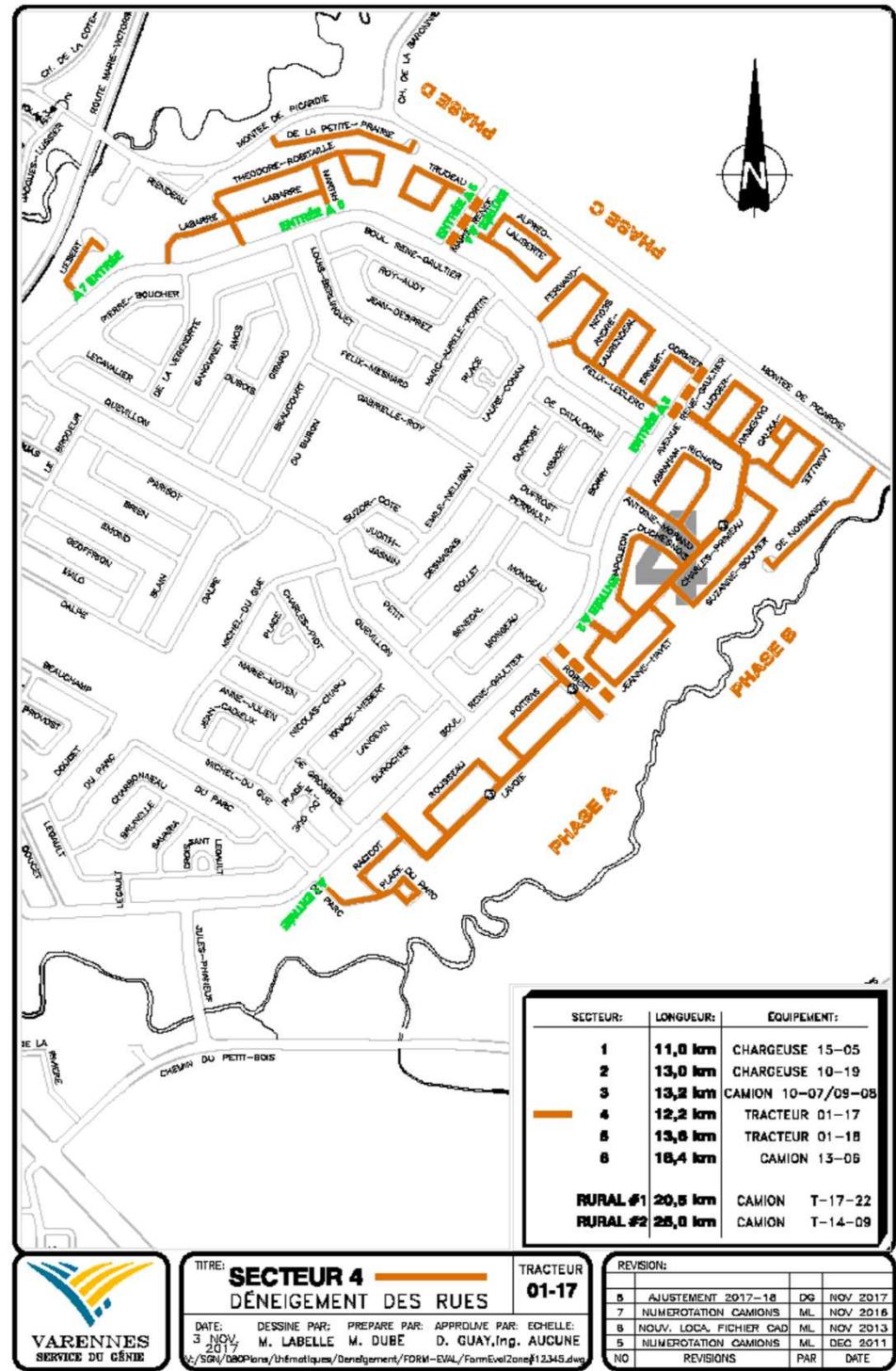
# Secteur 3- Vert

17



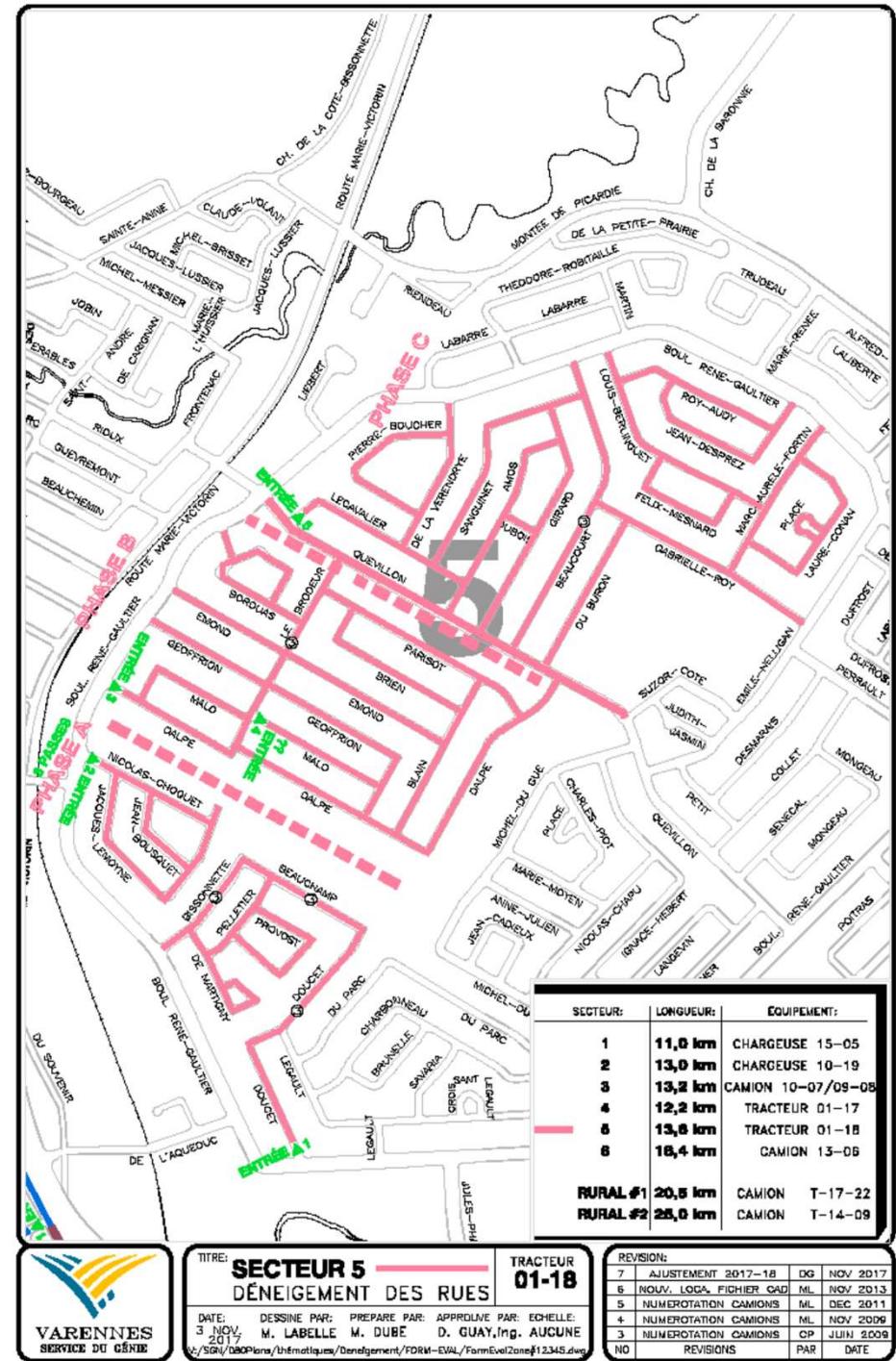
# Secteur 4- Orange

18



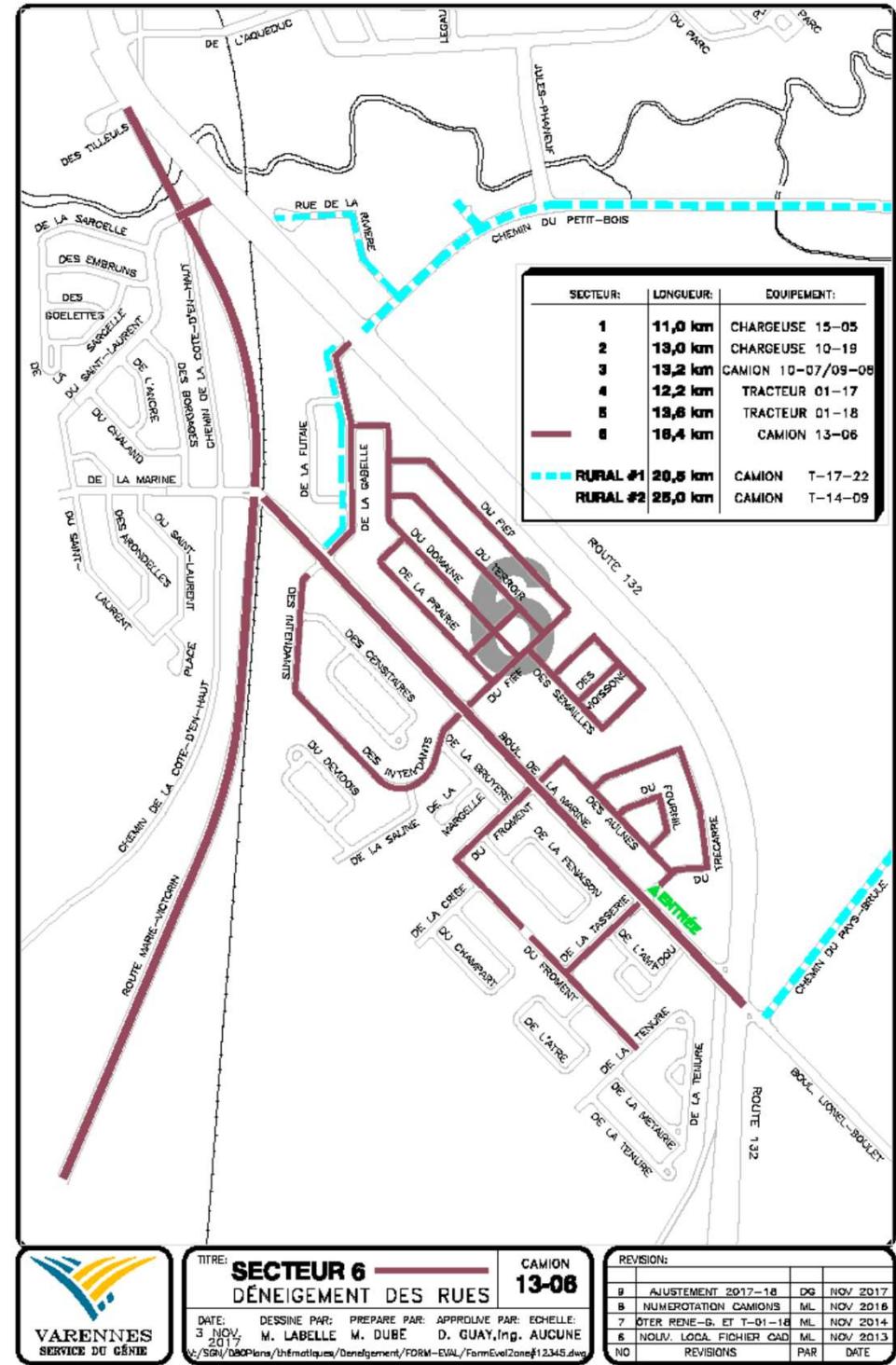
# Secteur 5- Rose

19

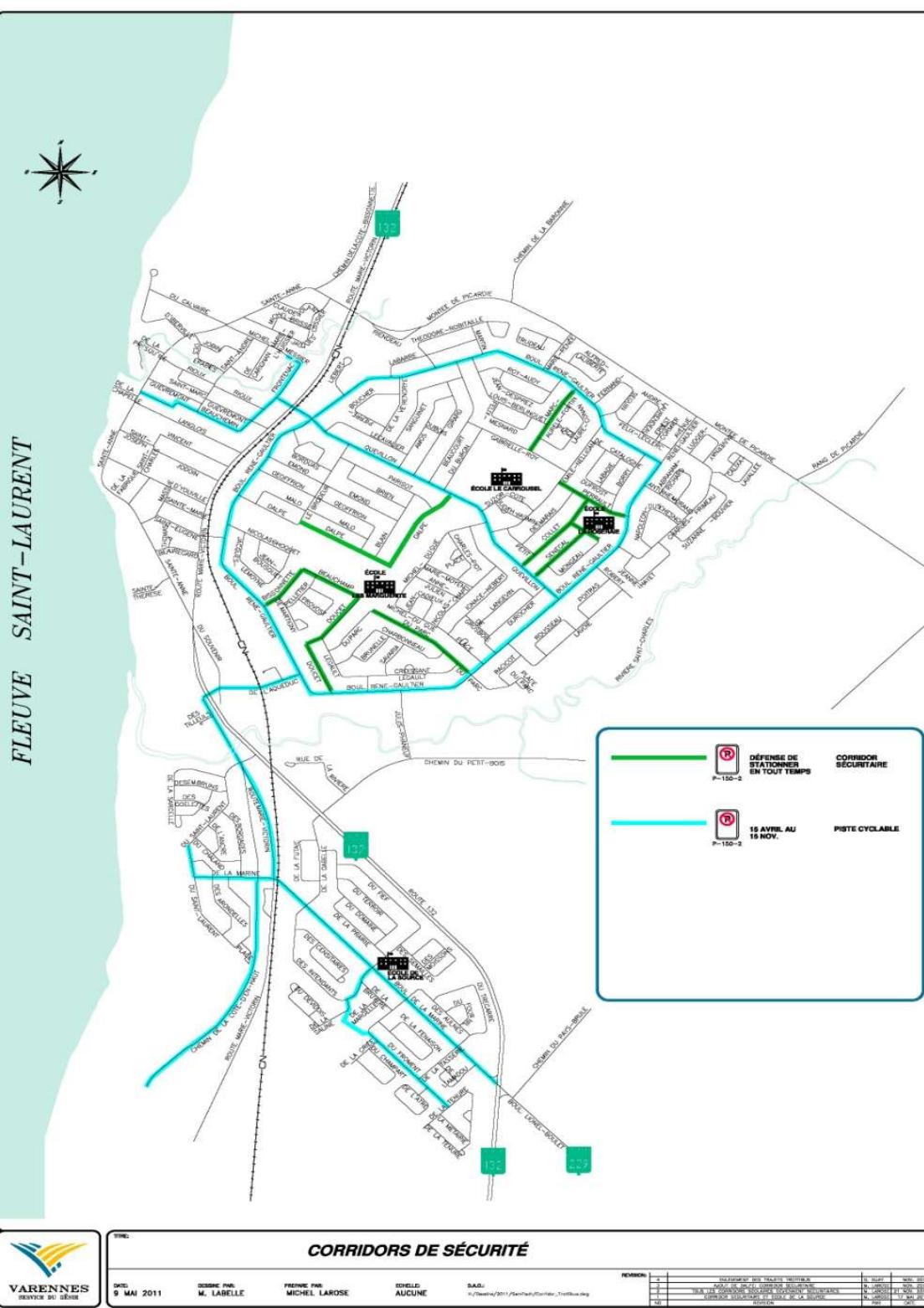


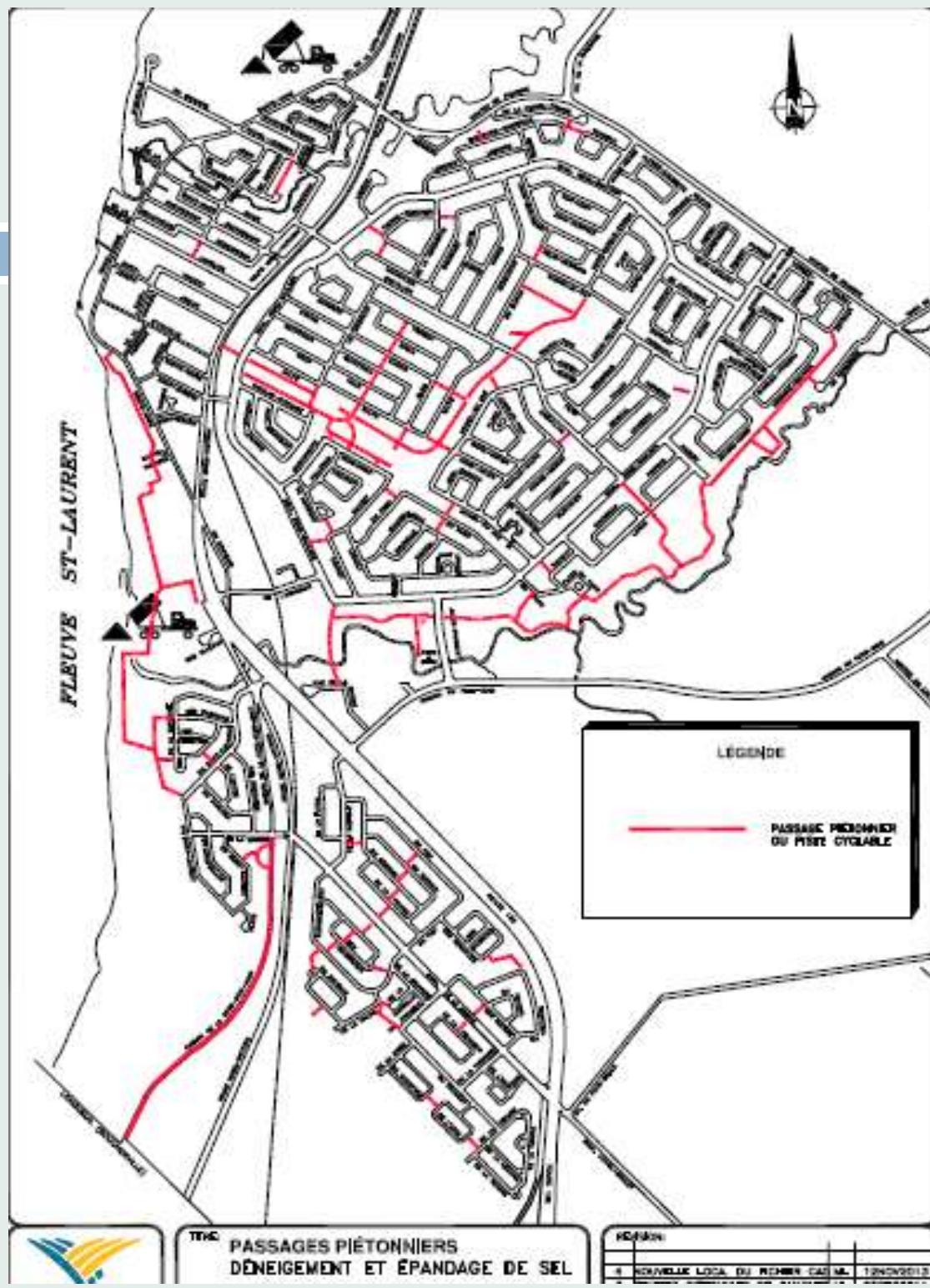
# Secteur 6- Noir

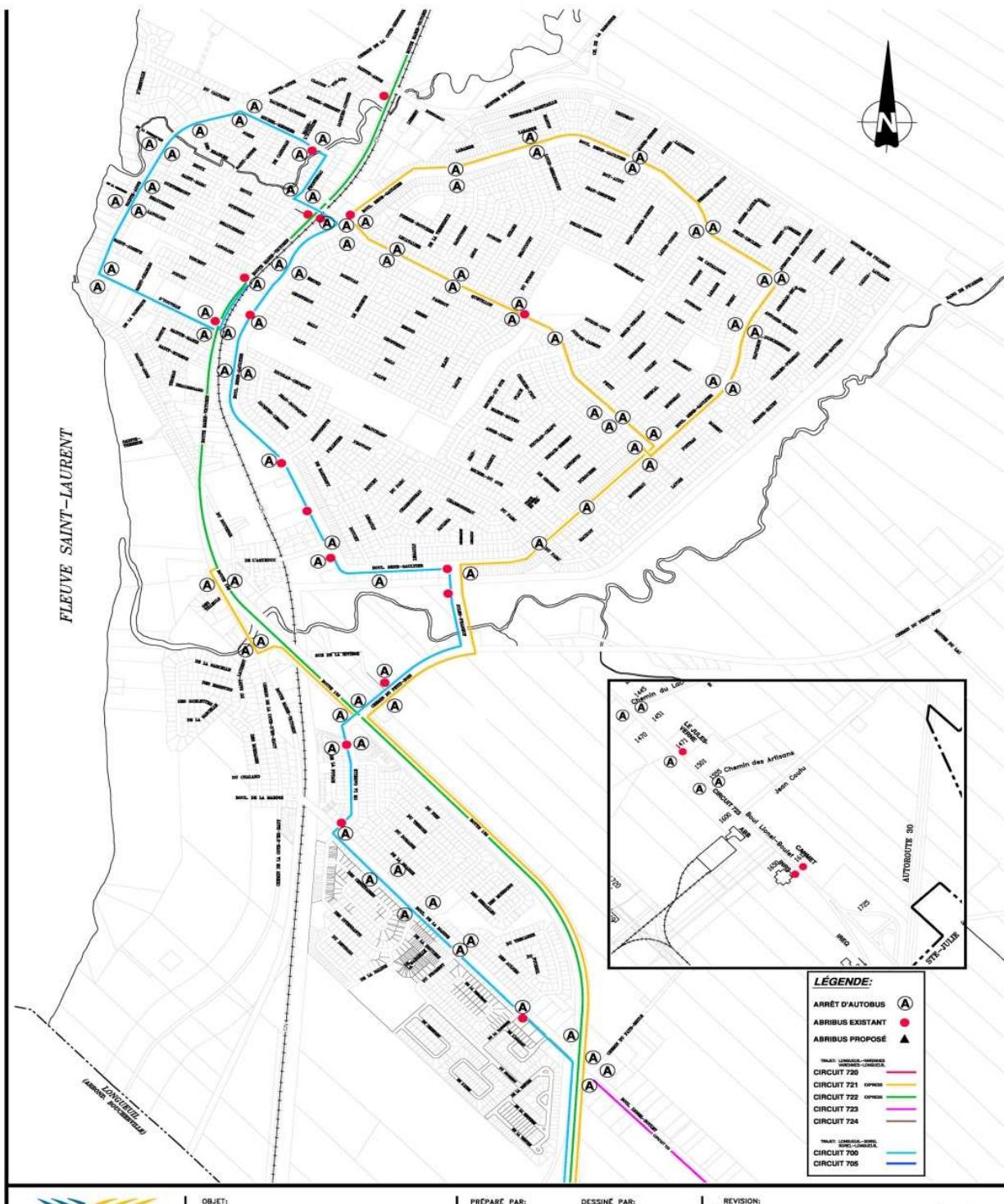
20



## FLEUVE SAINT-LAURENT







# CIRCUITS

24

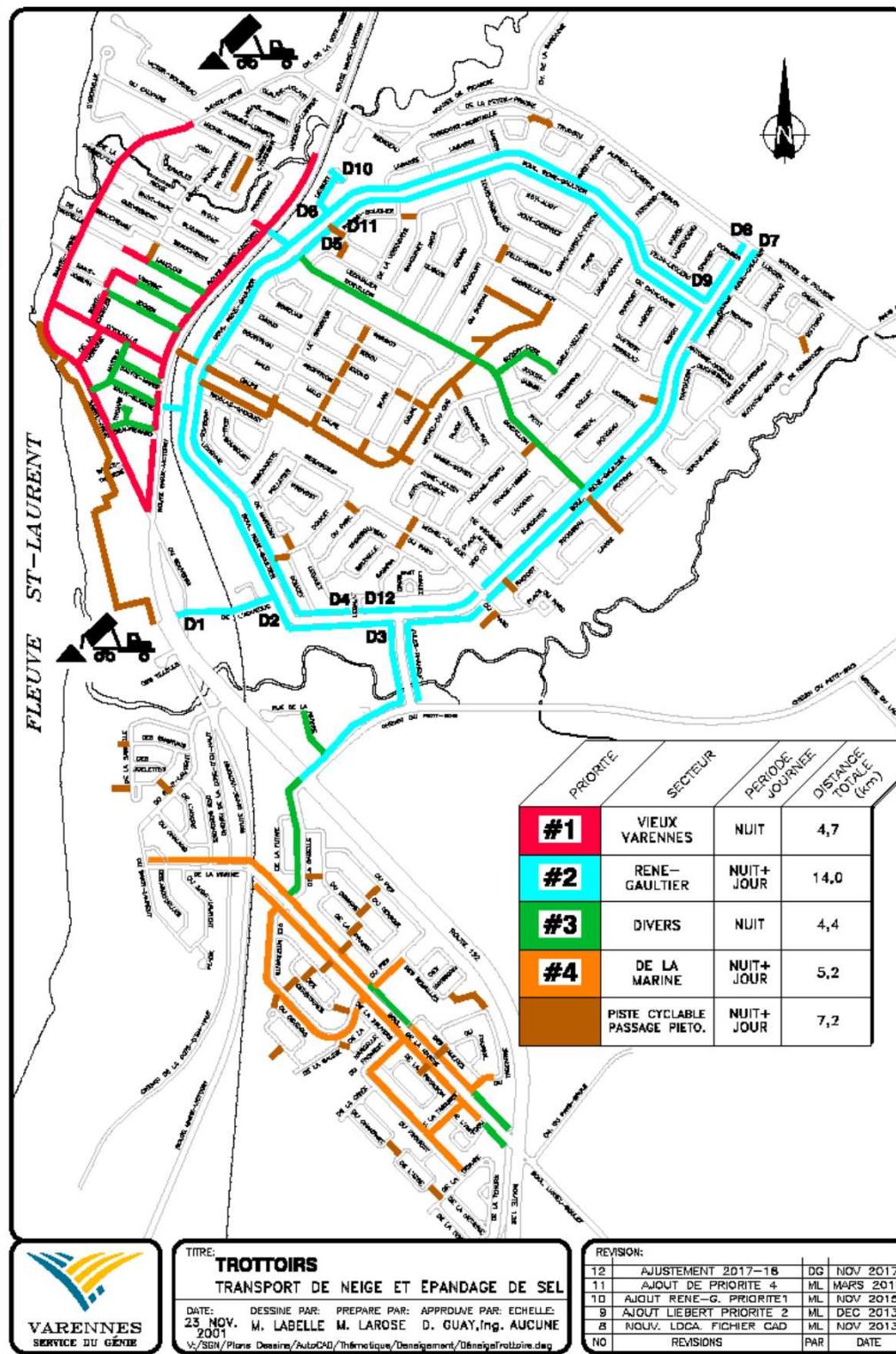
Volets d'opération :

1. Épandage d'abrasifs/fondants
2. Déblaiement
3. **Chargement / transport de la neige**
4. Déblaiement des bornes fontaines

# CHARGEMENT/ TRANSPORT DE LA NEIGE

25

- Utiliser obligatoirement les panneaux de non-stationnement de jour sur les andains de neige, 8 heures avant les opérations de chargement et de transport de la neige
- Utiliser le site web et les différents outils de communications de la ville pour savoir si le stationnement de nuit est permis ou non. L'interdiction est de 23h à 7h le lendemain matin.
- Informer les agents de sécurité publique afin d'effectuer les remorquages pour les véhicules récalcitrants
- Le chargement/transport de la neige se fait sur les trajets prévus où il y a présence de trottoirs/pistes cyclables ou aux endroits où il y a un manque d'espace pour accumuler la neige
- Dans les autres secteurs de la ville, la neige est soufflée sur les terrains afin de préserver une largeur minimale de circulation aux véhicules.



# QUESTIONS / RÉPONSES

27

- Pourquoi ne pas utiliser davantage de sel de déglaçage?
  - ❖ L'impact environnemental
  - ❖ Le coût
  - ❖ La fourchette d'efficacité du sel
  - ❖ Les limites imposées (quota)
- Les citoyens peuvent-ils déposer la neige dans les rues et trottoirs?
  - ❖ Non, c'est une infraction
  - ❖ Le règlement 798 a été mis en place pour intervenir auprès des citoyens et des entrepreneurs qui effectuent ce type d'infraction
- Pourquoi les véhicules ne peuvent-ils se stationner dans la rue?
  - ❖ La dimension des véhicules de déneigement
  - ❖ L'efficacité des opérations de déneigement

# QUESTIONS / RÉPONSES

28

- **Pourquoi la charrue circule-t-elle toujours dans le même sens?**
  - ❖ Les tracés ont été mesurés et pensés en fonction de l'optimisation et de l'efficience des circuits
- **Pourquoi la charrue circule-t-elle 2 fois et 3 fois dans certaines rues?**
  - ❖ Selon la largeur de certaines rues, les tracés exigent 3 passes (une au centre et les 2 côtés. Dans de rares exceptions, une seule passe est parfois nécessaire pour les rues très étroites.
- **Existe-t-il des priviléges en ce qui concerne le déneigement?**
  - ❖ Non, contrairement à certaines villes, les cols bleus ne procèdent à aucun déneigement d'entrée résidentielle

# Questions/commentaires

29

Merci !



**OPÉRATION  
DÉNEIGEMENT**



Un déneigement sécuritaire dans  
les meilleurs délais

